



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 2 DECEMBRE 2016**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 23-20161202

**MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS D'ASSURANCE
POUR LA CASUD**

L'an deux mille seize, le deux du mois de décembre à neuf heures quarante-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

ETAIENT PRESENTS

NOTA :

*Nombre de conseillers
en exercice : 48*

*Présents : 36
Absents représentés : 9
Absents : 3*

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON, Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER PAYET, Jacqueline FRUTEAU BOYER, Albert GASTRIN, José PAYET, Monique BENARD DESLAIS, Mimose DIJOUX RIVIERE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Marie-France RIVIERE, François ROUSSETY, Catherine TURPIN, Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, José CLAIN, Jessica SELLIER.

Colette FONTAINE, Paulet PAYET

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Inelda BAUSSILON, Harry MUSSARD, Blanche-Reine JAVELLE, Jean-Daniel LEBON, Marie-Jo LEBON, Rose-Andrée MUSSARD, Axel VIENNE, Raymonde VIENNE.

Alin GUEZELLO, François RIVIERE.

- Commune de L'Entre-Deux -

Bachil VALY, Isabelle GROSSET PARIS

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Emmanuelle HOARAU (*représentée par Jessica SELLIER*).

Jean-Jacques VLODY (*Représenté par Colette FONTAINE*), Béatrice MOREL-CARRERE (*Représentée par Paulet PAYET*).

- Commune de Saint-Joseph -

Gilberte GERARD (*représentée par Rose-Andrée MUSSARD*), Christian LANDRY (*représenté par Inelda BAUSSILLON*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Blanche Reine JAVELLE*), Henri-Claude YEBO (*représenté par Axel VIENNE*)

Priscilla PAYET (*représentée par François RIVIERE*)

- Commune de L'Entre-Deux -

André DUPREY (*représenté par Bachil VALY*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune de Saint-Joseph -

Henri-Claude HUET, Harry-Claude MOREL.

Harry MALET.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 23-20161202

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE POUR LA CASUD

Note de synthèse

Le Président informe l'Assemblée qu'en octobre 2016, la CASUD a lancé une consultation ayant pour objet la souscription de différents contrats d'assurance pour la CASUD.

I) DECOMPOSITIONS EN LOTS

La présente consultation était décomposée de cinq (5) lots faisant chacun l'objet d'un marché distinct.

- Lot 1 : "Dommages aux biens et risques annexes" ;
- Lot 2 : "Responsabilité et risques annexes" ;
- Lot 3 : "Flotte automobile et risques annexes" ;
- Lot 4 : "Risques statutaires du personnel" ;
- Lot 5 : "Protection juridique des agents et des élus".

II) Caractéristiques du marché

Le marché est couvert par l'accord cadre sur les marchés publics (AMP).

Il s'agit d'un marché public de service.

Il s'agit d'un marché alloti.

Il ne s'agit pas d'un accord-cadre.

Chacun des lots sera conclu avec un seul opérateur économique qui pourra être un groupement momentané d'entreprises solidaire ou conjoint. En cas d'attribution du marché à un groupement, aucune forme n'est imposée.

Le candidat peut soumissionner à un ou plusieurs lots de son choix. Dans tous les cas, il devra soumissionner à l'intégralité du ou des lot(s) concerné(s).

La Communauté d'Agglomération du Sud se réserve le droit :

- de souscrire tout ou partie des garanties, d'en choisir l'étendue, le montant, les franchises qui pourront être différenciées selon les garanties ;
- de ne pas donner suite à tout ou partie de la consultation.

b) Durée du marché

Les contrats sont souscrits à effet du 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 5 ans avec faculté pour les deux parties de résiliation annuelle sous préavis de 4 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.

III) Imputation budgétaire

L'imputation budgétaire du marché, est la suivante : Chapitre 21

Le présent marché est financé à 100 % par les fonds propres de la Communauté d'Agglomération du Sud.

IV) Procédure de passation

a) Enregistrement des pièces relatives à la candidature et à l'offre

Le 17 novembre 2016, le représentant délégué du Pouvoir Adjudicateur a procédé à l'ouverture des plis et a enregistré les pièces relatives à la candidature et à l'offre.

b) Analyse et sélection des candidatures dans le cadre des lots 1 à 5 de la procédure de consultation du marché « Marchés publics de prestations d'assurance pour la CASUD »

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur a sélectionné les candidatures des lots 1 à 5 puis a présenté son rapport à la Commission d'Appel d'Offres. Celle-ci a validé le procès-verbal présenté par le représentant du Pouvoir Adjudicateur et a donc sélectionné les candidatures suivantes :

- dans le cadre du lot 1 : Cabinet ISAUTIER / Compagnie BTA Insurance .
- dans le cadre du lot 2 : Cabinet ISAUTIER / Compagnie SMACL.
- dans le cadre du lot 3 : Cabinet ISAUTIER / Compagnie BTA Insurance & Cabinet GRAS SAVOYE OI / PRUDENCE CREOLE.
- dans le cadre du lot 4 : Cabinet ASSURCO / Compagnie CRP & Cabinet SOFAXIS / CNP.
- dans le cadre du lot 5 : Cabinet ISAUTIER / Compagnie BTA Insurance & Cabinet MOUREY JOLY / CFDP.

d) Attribution dans le cadre des lots 1 à 5 de la procédure de consultation du marché « Marchés publics de prestations d'assurance pour la CASUD »

Le 1^{er} décembre 2016, la Commission d'Appel d'Offres a décidé :

- 1) d'attribuer le lot 1 de la procédure de consultation du marché au **Cabinet ISAUTIER/Compagnie BTA** par application des prix figurant à l'acte d'engagement ;
- 2) d'attribuer le lot 2 de la procédure de consultation du marché au **Cabinet ISAUTIER/Compagnie SMACL** par application des prix figurant à l'acte d'engagement ;
- 3) d'attribuer le lot 3 de la procédure de consultation du marché au **Cabinet ISAUTIER / Compagnie SMACL** par application des prix figurant à l'acte d'engagement ;

4) d'attribuer le lot 4 de la procédure de consultation du marché au **Cabinet SOFAXIS / Compagnie CNP** par application des prix figurant à l'acte d'engagement ;

5) d'attribuer le lot 5 de la procédure de consultation du marché au **Cabinet MOUREY JOLY / Compagnie CFDP** par application des prix figurant à l'acte d'engagement.

L'ensemble des pièces relatives à cette procédure de marché sont consultables par les élus qui le souhaitent sur simple demande ou directement au siège administratif de la CASUD (pendant les horaires d'ouverture) auprès de la Direction de la Commande Publique.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- D'approuver le lot 1 "*Domages aux biens et risques annexes*" de la procédure de consultation du marché « *Marchés publics de prestations d'assurance pour la CASUD* » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le cabinet ISAUTIER / Compagnie BTA ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.
- D'approuver le lot 2 "*Responsabilité et risques annexes*" de la procédure de consultation du marché « *Marchés publics de prestations d'assurance pour la CASUD* » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le Cabinet ISAUTIER / Compagnie SMACL ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.
- D'approuver le lot 3 "*Flotte automobile et risques annexes*" de la procédure de consultation du marché « *Marchés publics de prestations d'assurance pour la CASUD* » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le Cabinet ISAUTIER / Compagnie SMACL ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.
- D'approuver le lot 4 "*Risques statutaires du personnel*" de la procédure de consultation du marché « *Marchés publics de prestations d'assurance pour*

- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le Cabinet SOFAXIS / Compagnie CNP;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.
- D'approuver le lot 5 "*Protection juridique des agents et des élus*" de la procédure de consultation du marché « *Marchés publics de prestations d'assurance pour la CASUD* » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le Cabinet MOUREY JOLY / Compagnie CFDP;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve le lot 1 "*Dommmages aux biens et risques annexes*" de la procédure de consultation du marché « *Marchés publics de prestations d'assurance pour la CASUD* » ;**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le cabinet ISAUTIER / Compagnie BTA ;**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.**
- **Approuve le lot 2 "*Responsabilité et risques annexes*" de la procédure de consultation du marché « *Marchés publics de prestations d'assurance pour la CASUD* » ;**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le Cabinet ISAUTIER / Compagnie SMACL ;**

- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.**
- **Approuve le lot 3 "*Flotte automobile et risques annexes*" de la procédure de consultation du marché « *Marchés publics de prestations d'assurance pour la CASUD* » ;**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le Cabinet ISAUTIER / Compagnie SMACL ;**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.**
- **Approuve le lot 4 "*Risques statutaires du personnel*" de la procédure de consultation du marché « *Marchés publics de prestations d'assurance pour la CASUD* » ;**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le Cabinet SOFAXIS / Compagnie CNP;**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.**
- **Approuve le lot 5 "*Protection juridique des agents et des élus*" de la procédure de consultation du marché « *Marchés publics de prestations d'assurance pour la CASUD* » ;**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le Cabinet MOUREY JOLY / Compagnie CFDP;**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.**

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 45

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président de la CASUD



André THIEN AH KOON